

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche, à l'effet qu'une consultation écrite sur le projet de règlement 221-21 modifiant le règlement 132-10 relatif au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) se déroulera du 23 juin au 8 juillet 2021 et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées.

Le projet de règlement 221-21 vise à agrandir le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Frédéric, à ajuster la délimitation de ce même périmètre d'urbanisation afin de tenir compte de la rénovation cadastrale ainsi qu'à autoriser les habitations bifamiliales isolées à l'intérieur de l'affectation résidentielle rurale de Saint-Frédéric.

En raison de la situation entourant la pandémie de la COVID-19, la MRC Robert-Cliche a choisi de remplacer son assemblée publique de consultation par une consultation écrite. Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires peuvent le faire du 23 juin au 8 juillet 2021 par courriel à l'adresse suivante : amenagement@beaucerc.com ou par la poste au Service de l'aménagement du territoire à l'adresse suivante : 111-A, 107^e rue, Beauceville (Québec) G5X 2P9.

Une copie du projet de règlement 221-21 peut être consultée au bureau de la MRC Robert-Cliche, ainsi qu'au bureau de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC, durant les heures normales d'ouverture. Le projet de règlement, ainsi qu'un résumé des modifications apportées peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC Robert-Cliche à l'adresse suivante : www.beaucerc.com/fr/schema-damenagement.

Donné à Beauceville

Ce 23 juin 2021



JACQUES BUSSIÈRES

Directeur général et Secrétaire-trésorier